

**INSCRIPTION d'un ETUDIANT EN « PASSERELLE » suite à
des études réalisées en Belgique.**

DOCUMENTS A TRANSMETTRE à l'ECAM, dès que possible, pour permettre à la Commission d'admission d'émettre un avis sur la demande d'inscription:

ATTENTION : Le dossier ne sera examiné qu'à condition qu'il soit complet et que préalablement la somme de 83,70 euros ait été payée

- **soit par versement au compte :**

IBAN : BE72 7865 8197 4116

BIC : GKCCBEBB

N° compte : 786-5819741-16

de l'ECAM avec mention du nom, du prénom de l'étudiant et de « Analyse dossier d'inscription pour 2016-2017 » ;

- **soit par bancontact au secrétariat Accueil de l'institut.**

- La copie certifiée conforme du diplôme obtenu, ou de l'attestation de réussite de l'année d'études à valoriser
- Les programmes complets des cours suivis depuis les études secondaires avec les contenus exacts de toutes les matières étudiées et leurs volumes horaires
- Les relevés de toutes les notes obtenues dans chacun des cours suivis depuis les études secondaires sur papier officiel de l'Institution dans laquelle ces études ont été réalisées et signés par un responsable de cette Institution

C'est après une comparaison de la formation suivie précédemment avec le programme de l'ECAM que l'année d'études dans laquelle l'étudiant pourra être inscrit sera définie de manière conforme au Décret « Passerelles » et au Décret « Paysage » de la Communauté Française.

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec Madame LEFEBVRE, Directrice des Etudes au 02/541 48 52 ou lfv@ecam.be .